

# SOMMAIRE

Editorial : Le mot du maire	3
Le conseil municipal, les agents, les commissions et le budget	4
L'école Henri Matisse, La cantine et les TAP	6
L'accueil périscolaire et les assistantes maternelles	8
Etat civil et nouveaux habitants	9
Les associations	10
Le calendrier des manifestations	14
Les entreprises	16
Environnement	18
Le SMIRGEOMES	20
La communauté de communes	21
Urbanisme	22
Renseignements et démarches administratives	23
Location de la salle des fêtes	24
Le concours du fleurissement	25
Travaux et réalisations 2016	26
Le calendrier de collecte des déchets	27
Informations pratiques	28

Ce bulletin a été réalisé par la commission communication. Vous pouvez nous faire part de vos remarques et suggestions sur lagazettedescapelloremyens@gmail.com

#### **EDITORIAL: LE MOT DU MAIRE.**

L'année vient de s'achever. 2016 n'a pas été riche en gros investissements mais nous sommes fiers de ce qui a été réalisé.

La mise en place de radars pédagogiques, sur les routes de Lombron et de Saint Célerin, sécurise notre bourg et surtout nos villageois.

Nous avons acquis le terrain face à l'école primaire afin de réaliser un parking pour sécuriser la sortie de l'école et faciliter la circulation.

La réfection de la route des Nèleries sera terminée en début d'année 2017.

Au cours de cette année, nous avons fait l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire ainsi que pour les écoles. De plus, les travaux pour la construction des vestiaires au stade de foot ont commencé.

En fin d'année, nous avons eu la bonne nouvelle confirmant la sortie de l'autoroute suite à une mobilisation des habitants et des élus des communes de Connerré, de Beillé et de La Chapelle Saint Rémy bien sûr.

La maison médicale de Lombron a vu le jour en 2016 et nous sommes très heureux d'avoir pu soutenir nos voisins sur ce projet, nous sommes conscients de vos difficultés à trouver un docteur et nous déplorons ce manque de médecins sur notre secteur.

Nous avons accueilli deux nouvelles associations : MOVE GAMES FRIENDS, les ados de la commune et des communes voisines s'y retrouvent avec plaisir ainsi que WILDCARPASSION qui organise différentes sorties de pêche. Nous sommes ravis de leur investissement au sein du village. Encore félicitations pour la fête d'Halloween.

Je suis très heureux de vous voir toujours aussi nombreux lors de nos manifestations, que ce soit à la fête de la commune, la magie de Noël ou aux vœux de la nouvelle année 2017.

Quel honneur aussi pour nous d'avoir pu recevoir une course cycliste sur notre commune, je remercie M. Rabouel pour l'organisation et la réalisation de cette journée avec la collaboration de la Patriote de Bonnétable, l'USCR et tous ses bénévoles qui se sont investis pour rendre hommage à Jérôme Rottier.

Félicitations aux personnes qui ont participé au concours du fleurissement et bienvenue aux nouveaux habitants.

2017 sera encore une année où nous serons prudents avec les finances de notre commune car les subventions diminuent toujours.

Nous avons pour objectifs pour cette nouvelle année de finir la construction des vestiaires au stade de foot, la finalisation du PAVE sur la rue des Lilas avec l'enfouissement des réseaux (EDF, France Telecom et eau potable), si tous les délais sont respectés, le tapis d'enrobé clôturera le tout. Les démarches pour un lotissement communal vont se poursuivre.

Je remercie toutes les personnes qui m'apportent, au quotidien, leur aide, adjoints, élus et agents communaux pour le bon fonctionnement et l'image de notre village.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL:

### Dominique ÉDON Maire

# Sigrid GUÉHO / Christophe LAMY / Annick CHAUSSÉE Adjoints

Damien AVIGNON, Sandra BLUTEAU, Élisabeth COURTIN, Patrick DE MÉYÈRE, Anthony LEGRAND, Lionel MONTAROU, Florie PATAULT, Gilles PINÇONNET, Corinne ROTTIER, Nadine VOTAVA.

Conseillers

#### **LES AGENTS COMMUNAUX:**

Nathalie DANGEUL : Secrétaire de mairie

Véronique BARON : Cantinière Nathalie BLOT : Agent d'accueil

Catherine LISSY: Agent technique / Animatrice

**Arnaud PIOGER :** Agent technique **Lionel BOBET :** Agent technique

Déborah LE CHEVALIER : Agent technique

Coralie THOMAS : ATSEM
Nelly PIOGER : agent de service

Pauline BODIN: ATSEM

Gianina PILLET: Agent de service / Animatrice
Mallorie OZAN: Agent de service / Animatrice
Charlotte GAUDRE: Agent de service / Animatrice
Charlène SEGOUIN: Agent de service / Animatrice

#### **LES COMMISSIONS:**

**Agents communaux : Sigrid GUEHO**, Lionel MONTAROU, Gilles PINÇONNET, Patrick DE MÉYÈRE, Christophe LAMY et Annick CHAUSSÉE.

**Environnement et développement durable : Christophe LAMY,** Patrick DE MÉYÈRE et Sandra BLUTEAU.

Voirie-chemins pédestres : Sigrid GUÉHO, Sandra BLUTEAU, Nadine VOTAVA, Corinne ROTTIER, Damien AVIGNON et Patrick DE MÉYÈRE.

**Commission d'action sociale : Dominique ÉDON**, Christophe LAMY, Annick CHAUSSÉE, Patrice CABARET, Marie-Thérèse LAMBERT, Sandra BLUTEAU, Élisabeth COURTIN, Sarah BESNIER et Claude MARAIS.

**Finances : Annick CHAUSSÉE**, Patrick DE MÉYÈRE, Anthony LEGRAND, Nadine VOTAVA, Sigrid GUÉHO et Christophe LAMY.

**Enseignement, Cantine et rythmes scolaires : Sigrid GUÉHO**, Catherine LISSY, Gilles PINÇONNET, Lionel MONTAROU, Sandra BLUTEAU, Florie PATAULT et Christophe LAMY.

**Travaux, Bâtiments et assainissement : Sigrid GUÉHO**, Anthony LEGRAND, Patrick DE MÉYÈRE, Corinne ROTTIER et Damien AVIGNON

Fêtes et vie associative: Annick CHAUSSÉE, Florie PATAULT, Nadine VOTAVA et Damien AVIGNON.

Fleurissement, embellissement: Annick CHAUSSÉE, Élisabeth COURTIN, Corinne ROTTIER et Sandra BLUTEAU.

Appels d'offres: Christophe LAMY, Corinne ROTTIER, Anthony LEGRAND, Gilles PINÇONNET, Patrick DE MÉYÈRE, Damien AVIGNON et Sigrid GUÉHO.

Jeunesse et sports: Christophe LAMY, Lionel MONTAROU, Corinne ROTTIER, Nadine VOTAVA.

Relations et communications avec les administrés : Christophe LAMY, Florie PATAULT, Anthony LEGRAND, Nadine VOTAVA et Lionel MONTAROU.

#### **LE BUDGET 2016 :**

#### La section d'investissement

La section d'investissement est liée essentiellement aux opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements, voire d'en créer des nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, des subventions spécifiques de l'état et de l'autofinancement (épargne).

#### La section d'investissement Les recettes Les dépenses

Travaux en régie

11 660.16 €

**Emprunts** 

30 527.69€

Immobilisations incorporelles

2 613.60 €

Immobilisations corporelles

32 954,49 €

Immobilisations en cours

9178.20€

Reste à réaliser

90 626,00 €

Soit 177 560,14 €

## La section d'investissement

Amortissements

4 393.98 €

**Dotations** 

7817.01 €

Affectation du résultat

84412,50€

Subventions

11474,00€

Reste à réaliser

18902,00€

#### Soit 126 999,49 €

Résultat reporté 21 692,50€

#### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services de la municipalité et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Sont enregistrées également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'état, ainsi que les recettes d'exploitation des services (accueil périscolaire, cantine, locations salle des fêtes, etc..)

#### La section de fonctionnement Les dépenses

Les principales charges nécessaires au fonctionnement des services municipaux (énergie, eau, entretien des bâtiments et matériel, fournitures)

#### 137 516.89 €

Les charges du personnel (rémunérations des agents, charges patronales)

259 248,78 €

Amortissements

4 393.98 €

Charges de gestion courante (budget CCAS, subventions, indemnités élus)

32 382.47 €

Charges financières (intérêts des emprunts)

19 056,83 €

Charges execeptionnelles

140 €

Atténuation de produits

29 956,00 €

Soit 482 694,95 €

#### La section de fonctionnement

Les recettes

Atténuations des charges

47 345,28 €

Produits des services (concessions cimetière, cantine, accueils périscolaire)

47 864,30 €

Impôts et taxes

(taxes habitations et locaux)

333 823,00 €

Dotations, subventions et participations

183 067,96 €

Produits de gestion courante

7 235.00 €

Produits exceptionnelles

1800,00 €

travaux en régie

11 660,16 €

### Soit 632 795,70 €

Résultat reporté

347 541,28 €









### L'ÉCOLE HENRI MATISSE :

L'école Henri Matisse compte désormais 5 classes (depuis septembre 2015), 120 élèves y sont répartis de la façon suivante :

Toute petite section / Petite section : 19 élèves

Moyenne section / GS: 25 élèves

CP / CE1 : 27 élèves CE2 / CM1 : 24 élèves CM1 / CM2 : 25 élèves

### Les enseignantes :

Agnès Gautier, TPS / PS (directrice), assistée de Coralie THOMAS (ATSEM).

Anne GOYER, MS / GS, assistée par Mlle Pauline BODIN (ATSEM). Céline VÉRITÉ, CP / CE1.

Amaëlle THOMAS, CE2 / CM1.

Béatrice GUESNAY, CM1 / CM2.

**Les parents élus au conseil d'école :** Katy EDON, Anne-Charlotte LISSY, Déborah CHARTRAIN, Nathalie GERVAIS.

#### LA CANTINE:

Environ 90 enfants mangent chaque jour à la cantine. Deux services sont effectués par les agents : Véronique BARON, Lionel BOBET, Charlotte GAUDRE, Catherine LISSY, Nelly PIOGER, Gianina PILLET, Charlène SEGOUIN, Coralie THOMAS et Mallorie OZAN.

Un repas revient à **5,47€**, il est facturé **3,25€** aux familles, la commune prend en charge **2,22€**, soit 40% du prix du repas. 10751 repas servis sur l'année scolaire 2015/2016.



### LES TAP: Lettre des enfants des TAP aux parents.

## Bonjour papa, maman

Gianina, Charlène, Pauline, Mallorie, Coralie et Catherine vont vous parler de nos activés dans les TAP (temps d'activités périscolaires) du lundi, mardi et jeudi :

- -Les horaires des classes maternelles sont de 13h30 à 14h30,
- -Les horaires des classes primaires sont de 15h50 à 16h50,

#### Les classes maternelles :

Pour la classe de petite section, c'est sieste avec Coralie, et pour les enfants qui ne dorment pas, ils nous rejoignent.

On nous a tout d'abord expliqué les TAP puis nous avons pu former les groupes. Chaque groupe a choisi un nom.

#### Nous avons:

- · Fait une forêt pour nos milles pattes
- Fabriqué une boîte à lettres
- · Réalisé un marque page
- · Raconté une histoire que l'on a dessinée après
- Fait des jeux et plein d'autres choses

Les activités sont toujours suivies d'une histoire de 5 à 10 minutes.

#### Les classes primaires :

#### Nous avons:

- Fait des araignées, des guirlandes pour halloween
- Profité du beau temps en septembre et octobre pour des activités de plein air
- Fait du secourisme avec monsieur LAMY
- Confectionné des décors de Noël







Les créations et fabrications nous servent pour des jeux mais aussi pour décorer.

Gianina, Charlène, Pauline, Mallorie, Coralie et Catherine vous remercient de votre confiance.

Nous vous rappelons que les bénévoles sont les bienvenus. Vous pouvez téléphoner, passer à l'accueil périscolaire ou à la mairie, vous serez les bienvenus.

Merci pour toutes les fournitures que vous nous apportez

#### L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

**Horaires :** le matin de 7h00 à 8h50, le soir de 16h45 à 18h30 (le lundi, mardi et jeudi) et de 15h45 à 18h30 (le vendredi).

Une cinquantaine d'enfants sont inscrits à l'accueil périscolaire, ils sont encadrés par Catherine LISSY.

Un règlement est distribué à chaque inscription, il est consultable sur le site de la mairie.

Renseignements: 06 26 68 43 69 ou www.lachapellesaintremy.fr

#### Tarifs:

Quotient familial entre 0 et 1000€ 0,35 € le quart d'heure

Quotient familial supérieur à 1000€ 0,40 € le quart d'heure

#### Pénalité de retard :

Tout retard sera facturé, 2,20 € et 2,60 € (voir quotient) par quart d'heure supplémentaire.



#### **LES ASSISTANTES MATERNELLES:**

NOM Prénom	adresse	tél
Mme AURIAU Katia	10 Impasse des Lilas	02 43 60 06 38
Mme BRAULT Jacqueline	Le Chêne, route de Prévelles	06 26 99 64 43
Mme BRAULT Monique	72 rue des Lilas	02 43 71 12 52
Mme DURAND Maud	Z.A Route de Connerré	06 04 14 57 30
Mme FURIET Corinne	3 rue des Bleuets	02 43 60 16 47 ou 06 76 52 10 29
Mme JEANNIN Nathalie	La Porte	02 43 93 19 71
Mme JODEAU Bénédicte	19 rue des cyclamens	02 43 71 14 47
Mme PAULIN Valérie	64 rue des Lilas	02 43 93 71 86
Mme RACOUPEAU Isabelle	94 rue des Lilas	02 44 32 15 78

#### **ÉTAT CIVIL:**

Ne sont communiqués, ci-après, que le nombre de naissances, décès et mariages suite à une délibération de la CNIL rendue le 8 avril 1999 (n°99-24) visant à respecter la vie privée et la tranquillité des personnes.

#### Naissances: 9

« Vivre la naissance d'un enfant est notre chance la plus accessible de saisir le sens du mot miracle. »



Paul Carvel



### Mariages: 3

« Le mariage, c'est la volonté à deux de créer l'unique. »

Friedrich Nietzsche

#### Décès:9

« Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis. »

Victor Hugo



#### **NOUVEAUX HABITANTS:**

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de la mairie afin de se faire connaître et de remplir les formalités d'usage. A cette occasion, il leur sera remis un bon de bienvenue d'un montant de 10€ valable uniquement chez les commerçants ou artisans de la commune.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à :

CULPIN Alexandre et LEVEAU Corinne,
ERNEST Jonathan et MENU Charlène,
TEILLAY Hervé et PERROTEL Nadège,
BEAUTE Armelle,
RICHARD Laurent et PELTIER Elisabeth,
PEAN Nicolas et BOIVIN Fleuriane,
GAIGNON Cécile,
LELOUP Christophe et PEAN Pauline,
BLAIS Anthony et BOULLE Emmanuelle,
MASSEE Stéphane et LACAULT Coraline,
THUILLIER Thierry et FAMECHON Martine

#### **LES ASSOCIATIONS:**

## L'ACCR

Une chorale d'adultes menée par Anne Goyer. Elle organise la fête de la musique, participe à la magie de Noël et organise un festival champêtre. Présidente : GOYER Anne

**Trésorier :** GOYER Thierry

Secrétaire : VERITE Céline

Membres: COCHEREAU Frédéric, LOISON

Yves

## ACPG CATM STO

Ils sont la mémoire de notre histoire, ils participent aux commémorations.

Les membres se retrouvent durant l'année pour partager des moments de convivialité.

**Président :** JARRIER Bernard **Vice président :** PAVEE Gérard

Trésorier et secrétaire :

ROMAGNE Daniel

**Membres :** AVIGNON Henri, COULON Roger, TOLLET Lucien, LESSASSIER Léon, LAUNAY Marcel, MARAIS Andrée, BOURRELIER

Colette.

#### AMICALE des BOULISTES

Les membres de l'association se retrouvent tous les quinze jours pour un entraînement, si le temps n'y est pas, ils troquent les boules contre des cartes. Des concours sont organisés durant l'année, ils s'adressent à tous. Président : BOBET Joël

Vice président : CHATELAIN Marc

2ème Vice-président : BARRA André

Trésorier: GASNIER Michel

Secrétaire : GUYOT Alain

Secrétaire adjointe : CABARET Ginette

Trésorier : GASNIER Michel

Trésorier adjoint : BOBET Jacky

**Membres :** LEMOUEL Chantal, LEMOUEL Daniel, CHAUSSÉE Régis, CHÂTELAIN Annie, COULON Roger et LOISON Jacky.

## COMITÉ DES FÊTES

Il propose des activités diverses et variées permettant aux Capellorémyens de se rencontrer aux manifestations comme à la fête des voisins. Il nous donne aussi l'occasion de vider (ou remplir!) nos armoires et nos greniers...

**Présidente:** LALLIER Sylvie

Vice présidente : BROSSARD Claudine

**Trésorier : FROGER Daniel** 

Trésorier adjoint : BLOT Marcel

Secrétaire : LALLIER Cédric

### GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Les adhérents peuvent participer à des randonnées et jouer aux cartes. L'association organise aussi des lotos, des après midi théâtre... **Président:** LEHOUX Denis

Vice présidente : LABROGERE Josseline

Trésorière : BELLAMY Françoise

**Trésorier adjoint : MENARD Christian** 

Secrétaire : CONTE Martine

Secrétaire adjoint : GASNIER Michel

## L'ÎLE DES ENFANTS

L'association œuvre pour aider l'école, ses recettes permettent de financer des projets scolaires (cirque, poney), l'achat d'équipement et de matériel (mobilier, structure de jeux, livres), les sorties (voyages, visites).

**Président:** LEBERT Ludovic

Vice président : GOSNET Pierre

Trésorière: AVIGNON Céline

**Trésorière adjointe :** GERVAIS Nathalie

Secrétaire : GOSNET Hélène

**Secrétaire adjointe :** DESILE Aurélie

Membres: LECOURT SORBIER Céline,

CHARTRAIN Vanina, EDON Katy, HERISSE

Annie-Claude, LISSY Anne-Charlotte,

GUEHO Sigrid, AURIAU Katia.

Si l'envie vous venait de partager une de ces activités ou de vous investir dans l'une de ces associations, sachez qu'elles sont toujours en recherche de bénévoles et qu'elles se feront un plaisir de vous accueillir.

## MOVE GAMES FRIENDS

Très présente dans les manifestations, l'association permet aux ados de participer à des ateliers de créations manuelles. Ils peuvent tout aussi bien nous surprendre en décorant le bourg pour la fête des mères, se faire des frayeurs dans les bois pour Halloween, participer en équipe à la fête du village ou proposer des cours de danse country... Selon les inspirations de chacun!

**Présidente :** LISSY Catherine

Vice présidente : LE CHEVALIER Déborah

Secrétaire: FURIET Corinne

Secrétaire adjointe : LAUFF Marjolaine

Trésorière : PHILIPPE Géraldine

Membres: EDON Alexandre, SOUVRAY

Christelle, GELIN Julia, GELIN Stéphane.

## PÊLE MÈLE

Spécialiste en loisirs créatifs, présentations florale. Nadège organise des ateliers de scrapbooking et elle est toujours en recherche de nouveaux travaux à faire découvrir.

Présidente : JARRIER Nadège

Vice présidente : COURTIN Elisabeth

Secrétaire : CLOUS Françoise

Trésorière : GUITTET Claudine

Membres: JARRIER Eliane, ORSI Cathy,

PIEDALU Josiane.

## WILDCARPASSION

Pour les passionnés de pêche, l'association a pour but de développer , partager , enseigner la pratique de la pêche de la carpe aux plus jeunes et débutants en toute convivialité!!! . **Président:** GRUEL Nicolas

Vice président : HATON Nicolas

Secrétaire: NAVEAU Julien

Trésorier: OBLIGIS Alexis

Trésorier adjoint : LEVILAIN Guillaume

### MOTO CLUB RENEGAT

**Président :** VERHAEGHE Franck

**Vice président :** CHAMPFAILLY Thierry

Trésorier : LEPARC Gérard

### ZUMBA

Tous les mercredis à la salle des fêtes pour enfants (18h15) et adultes (19h30)

**Contact :** Alexandra au 06 16 75 69 53

### TIARE PACIFICA

Le partage d'une culture et de ses traditions, au travers de la danse Tahitienne.

Des danses traditionnelles mais aussi des chorégraphies revisitées avec une touche de modernité mais aussi de magnifiques costumes. Président : FEL Sébastien

Vice président : FEL Marvin

**Secrétaire :** TETU Laetitia **Trésorière :** FEL Véronique

### USCR

L'USCR, un club de cœur, un club d'amitié!

La devise "jouer sa passion dans le respect et l'entente!" Notre club était, est et sera avant

tout une histoire d'amis et de familles!

Merci à toutes et à tous pour votre investissement et votre enthousiasme!

Le club recherche des arbitres, des bénévoles si vous êtes intéressé, contactez un membre du bureau

L'USCR vous présentent tous ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Prochaine manifestation : repas le 25 mars 2017.

Bonne saison à toutes et à tous!

**Arnaud Pioger** 

**Président : PIOGER Arnaud** 

Vice-Présidents : RAYER David et MOINET

David

Trésorier : JEANNIN Sébastien

Trésorières adjointes : PIOGER Nelly et

**COSNARD** Vanessa

**Secrétaire :** EVRARD Audrey

Secrétaire adjoint : LENOIR Gérôme

Site Web:

http://uscr72.wixsite.com/uscr/

Facebook:

https://www.facebook.com/USCR1/

Mail: uscr72.communication@gmail.com

#### LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

## JANVIER

08. Vœux du maire 12. AG Générations Mouvement 13. AG Comité des fêtes

13/14/15. Concours de belote UD<mark>OM - G</mark>énérations mouvement canton de Tuffé 21. Soirée jeux de société - Commission jeunesse et sports

## MARS

10/11/12. Concours de belote UDOM - Générations mouvement canton de Tuffé 25. Repas USCR, salle de Tuffé

## AVRIL

01. Loto - Générations mouvement
09. Bric à Brac - Comité des fêtes
14. Chasse aux œufs - Île des enfants
22. Course cycliste de l'Huisne Sarthoise
23. Troc plantes, troc livres - Générations mouvement
23.1er tour des élections présidentielles

## MAI

07. 2ème tour des élections présidentielles 15. Concours de pétanque à la mêlée retraités et préretraités Amicale des boulistes

## TUIN

5. Course cycliste patriote de Bonnétable 10. Fête des voisins - Comité des fêtes

# JUIN (suite)

11.1er tour des élections législatives
17. Kermesse de l'école
18. 2ème tour des élections législatives
20. Fête de la musique - ACCR
24. Fête du village, Inter village Île des enfants et USCR
25. Bric à Brac - USCR

## AOÛT

07. Concours de pétanque à la mêlée- retraités et préretraités

Amicale des boulistes

## SEPTEMBRE

10. Congrès cantonal ACPG
17. Concours de pétanque ouvert à tous - Amicale des boulistes

## OCTOBRE

01. Loto - Générations mouvement
07. Soirée dansante - Île des enfants
15. Bric à Brac - Comité des fêtes
20. Loto - Comité des fêtes

## NOVEMBRE

04. Bourse aux jouets - Comité des fêtes 05. Vide armoire - Comité des fêtes 11. Loto - USCR

## DECEMBRE

02. Choucroute - Comité des fêtes 09. Magie de Noël – Toutes les associations

#### LES ENTREPRISES CAPELLOREMYENNES:

#### Agriculture:

AVIGNON Damien et GERVAIS Nathalie : Elevage de bovins et poules pondeuses.

GAEC du grand Vau, CABARET Sylvain, Jean-Marc et Christine : Elevage de bovins et cultures.

**GAEC de la Petite Fortune CABARET Patrice et Evelyne :** 

Elevage de bovins, élevage avicole et cultures.

**COHIN Jérôme :** Elevage de bovins et cultures.

**EDON Dominique**: Elevage porcin et cultures.

**POTTIER Gérard :** Elevage de moutons et cultures.

RICHARD Stéphane: Cultures

EARL ROTTIER Olivier et Corinne : Elevage de volailles de Loué et cultures.

**CABARET Sébastien:** Cultures

#### Artisanat:



Multiservices Allo Ludo: 06 74 81 24 82

MC Métallerie: CHAMPFAILLY Mickaël 06 60 19 07 76

Maçonnerie: GUILLARD Olivier 06 85 05 41 68

Carreleur: LAINE Gilles 02 43 71 17 04

\_\_\_\_\_

#### **Entreprises:**

Signalisations, protections logistiques (SPL): 02 43 60 14 60

Travaux agricoles: ETA CABARET, CABARET Sébastien 06 49 28 77 28

Scierie: HARDY Marc 02 43 93 46 07

Travaux publics, terrassements, aménagements : **SARL FOUQUET** 02 43 93 46 17







Boulangerie: BRAULT Mickaël 02 43 93 46 13

Bar, tabac, épicerie : **COCHEREAU Stéphanie** 02 43 93 46 09

Coiffeur: Coiffure attitude 02 43 71 09 51

Coiffeur à domicile : JARRIER Jeannine 02 43 71 45 22 ou 06 75 95 06 24

Coiffeur à domicile : **RAGOT Katia** 02 43 93 83 78 ou 06 25 92 01 40

Carrosserie et garage : TRIQUET Sébastien 02 43 71 88 21

### Services :

Conseiller en gestion de patrimoine : **DELANGLE Frédéric** 06 03 53 14 25

Elevage Canin: Honeys bulls 02 43 71 82 05

Animatrice de scrapbooking « AZZA » : JARRIER Nadège 02 43 93 55 61 ou 06 76 14 22 86

Vente à domicile de produits écologiques H2O : LAMY Valérie 02 43 93 77 38 ou 06 20 59 27 66

Création florale : LEBERT Karine 06 42 11 77 92

Les écuries des Pâtis: GIRARD Marc 06 51 60 54 13

Gîte Le Fleuret : Mr et Mme LESSASSIER 02 43 76 81 54 / 06 05 35 66 76

Informatique : JP Software, **PAULIN Jérôme** 06 01 49 30 73

#### Dispositifs d'aide à la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural.

Le Pays du Perche Sarthois vous accompagne dans la réalisation de vos projets, grâce aux soutiens financiers de la région Pays de la Loire et de l'Europe.

- 2 aides cumulables et complémentaires
- 1 dossier unique de demande de subvention



Les entreprises bénéficiaires sont des TPE (très petites entreprises) sédentaires et non sédentaires, artisanales, commerciales ou de services inscrites au répertoires des métiers au registre du commerce et des sociétés. Les investissements doivent porter sur des équipements neufs, structurants et stratégiques, ils doivent s'inscrire dans un projet de modernisation ou de développement durable de l'entreprise.

**Contact :** Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun, BP 90100, 72400 La Ferté Bernard, 02 43 60 72 77, Vanessa CHOLLET, Jean-Pierre SALINESI.

#### **ENVIRONNEMENT:**

#### **Produits phytosanitaires:**

Au jour d'aujourd'hui, la commune a beaucoup de restriction pour « traiter » les espaces publics (le cimetière, les espaces jeux, les trottoirs ...). Un agent communal a été formé (CERTIPHYTO) pour être respectueux de toutes ces nouvelles normes. Cependant, nous comptons sur votre compréhension si de l'herbe apparaît à divers endroits.

L'arrêté préfectoral n° 10-5393 du 12 octobre 2010 interdit l'application et le déversement de tout produit phytopharmaceutique :

- à moins de 5m des cours d'eau, définis par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2007
- à moins de 5m de tous les autres points d'eau (plans d'eau, fossés, mares...), figurant en bleu, traits plein ou pointillés sur les cartes IGN au 1/25000
- sur le réseau hydrographique (fossés et collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert), même à sec, qui n'apparaît pas en bleu sur la carte des cours d'eau définie par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2007
- sur et à moins de cinq mètres des forages non protégés, plans d'eau, mares, sources, puits, qui n'apparaîtraient pas en bleu sur les cartes IGN 1/25000
- sur et à moins d'un mètre des avaloirs et bouches d'égouts,
- sur les caniveaux.

L'utilisation de solutions contenant du vinaigre, du sel, de la soude, ou toute autre substance est également interdite. Seul le désherbage thermique et/ou manuel est autorisé sans restriction.



# Un site internet pour apprendre à jardiner autrement :

Au 1er janvier 2019, l'usage des pesticides de synthèse par les particuliers sera interdit.

L'objectif est d'apporter des clés pour réussir un jardin plus respectueux de la nature, en rappelant les fondamentaux pour un jardin en bonne santé, en faisant le point sur les techniques alternatives efficaces.

Le projet Jardiner Autrement est porté par la Société Nationale d'Horticulture de France, avec le soutien de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), du ministère chargé de l'Environnement et du ministère chargé de l'Agriculture.

#### http://www.jardiner-autrement.fr

On y trouve: Des outils et des méthodes alternatives aux pesticides, des fiches techniques, des petits dossiers pratiques, les dernières actualités du secteur, des documents à télécharger et des témoignages d'acteurs engagés.

#### Sacs plastiques:



EN CAISSE: le sac est gratuit ou payant, au choix du commerçant.

EN DEHORS DES CAISSES: rayons alimentaires (pesée des fruits et légumes, fromage à la coupe, viande, poisson, pain...), et produits non alimentaires en vrac (clous, vis...).

Dans tous les cas, le sac ne doit pas être abandonné dans la nature.





#### **LE SMIRGEOMES:**

## LE SAC JAUNE: Pour la collecte des emballages uniquement

Les sacs jaunes distribués par les mairies sont uniquement destinés à la collecte des emballages



#### Et pourtant...

... nous constatons que les sacs jaunes ne sont pas toujours utilisés à bon escient. On en retrouve dans les bornes Éco-Textiles, en déchèterie, dans les bacs ordures ménagères et même autour des plantations dans les jardins... Cette utilisation abusive a un coût qui est directement répercuté sur la facturation de chacun.

### Une utilisation éco responsable permet d'en maîtriser le coût

#### **Recommandations utiles:**

- N'utiliser les sacs jaunes que pour leur utilité première : la collecte de tous les emballages en plastique (les bouteilles, flacons, films en plastique...), des cartonnettes, des briques alimentaires et des emballages métalliques. Après un mauvais emploi, un sac souillé n'est pas recyclé. (Rappels des consignes de tri sur chaque sac).
- Bien aplatir et séparer les emballages avant de les placer dans le sac : les emballages emboîtés ne sont pas recyclés.
- Présenter seulement des sacs bien remplis à la collecte.
- Lors d'un déménagement en dehors du SMIRGEOMES, laisser à disposition des futurs occupants les sacs ou rouleaux non utilisés.

SMIRGEOMES

ERREUR DE TRI

Merci de contacter le SMIRGEOMES

www.smirgeomes.fr
ou Tel: 02 43 35 86 05

Un sac jaune mal trié n'est pas collecté. Un autocollant « erreur de tri » vous invite à retirer le déchet non conforme et à présenter le sac à la prochaine collecte.

Les bidons de pétroles (combustible de chauffage en bidon de 20 litres) sont à déposer en déchèterie, ils ne sont plus collectés en porte à porte. Ils doivent suivre, comme tous les emballages toxiques, une filière de traitement et de recyclage spécifique garantie par ECO DDS.



Un point d'apport volontaire se situe à la salle des fêtes, vous pouvez y déposer le verre, le papier ainsi que les vêtements.

Vous pouvez consulter ou télécharger le calendrier de collecte 2017 sur le site internet du SMIRGEOMES en cliquant sur « téléchargements ».



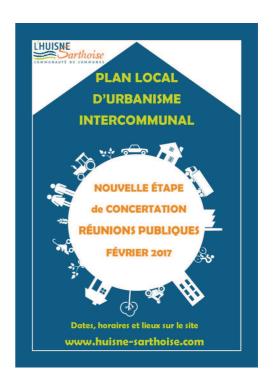
Plus d'infos www.smirgeomes.fr ou www.lachapellesaintremy.fr

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

En 2016, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a démarré l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cette démarche engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le PLUI est en effet un document qui vise la planification du développement du territoire et ce pour au minimum 10 ans et qui répond à des questions comme : Quelle part entre le logement privé et le logement social ? Comment renforcer le développement économique du territoire ? Comment préserver le cadre de vie des habitants ? Comment concrétiser des objectifs de développement durable ?...

Ces rencontres seront l'occasion de restituer aux habitants le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement mais aussi d'écouter et d'échanger avec tous les habitants ayant des questions ou des propositions à formuler. Des étapes indispensables avant d'établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document qui établit les grandes lignes du futur PLUI.



#### Dates, horaires et lieux des réunions publiques :

1 février 2017 à 18 h 30 – Salle polyvalente de Boëssé-le-Sec

7 février 2017 à 18 h 30 – Salle panoramique d'Athéna de La Ferté-Bernard

9 février 2017 à 18 h 30 - Salle polyvalente d'Avezé

14 février 2017 à 18 h 30 – Salle polyvalente, impasse du plan d'eau, Tuffé Val de la Chéronne

16 février 2017 à 18 h 30 - Salle des Fêtes du Luart

21 février 2017 à 18 h 30 – Salle polyvalente de Cormes

#### Elargissement du territoire et des compétences :

2017, l'année de l'agrandissement de la communauté de communes : 9 nouvelles communes sont rentrées dans l'Huisne Sarthoise au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Champrond, Courgenard, Gréez sur Roc, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint-Jean-des-Echelles, Saint-Maixent et Saint-Ulphace). Désormais notre communauté de communes compte 34 communes et avoisine les 30000 habitants.

Un élargissement des compétences : En effet au 1<sup>er</sup> janvier la communauté de communes devient compétente dans les domaines de l'économie, de l'Office public de l'habitat et de la promotion touristique. Toutes trois étaient auparavant communales. L'eau et l'assainissement sont des compétences qui seront transférées à la Communauté de communes en 2020.

Toutes les informations concernant la communauté de l'Huisne Sarthoise sur le site internet :

#### **URBANISME:**

**Zones U (urbanisées)** des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) : Les travaux sur constructions existantes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable lorsqu'ils ont pour effet la création d'une surface hors œuvre brute de 2 à 40 m<sup>2</sup>.

Au delà de 40 m<sup>2</sup>, les extensions susvisées font l'objet d'une demande de permis de construire.

Entre 20 et 40 m², sont également soumises à la procédure de permis de construire les extensions qui ont pour effet de porter la surface totale de la construction au delà de l'un des seuils fixés par le code de l'urbanisme pour le recours obligatoire à un architecte (soit 170 m² pour une construction à usage autre qu'agricole et 800 m² pour une construction agricole : art. 82 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016).

#### Quelles autorisations administratives pour vos travaux?

En fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet, vous devez établir votre demande ou votre déclaration sur le formulaire correspondant. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site du ministère chargé de l'urbanisme : <a href="http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr">http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr</a>. Elle vous aidera à déterminer à quelle procédure est soumis votre projet.

Le formulaire de demande de permis d'aménager, de construire ou de démolir peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagement.

Si votre projet comprend des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis. Le permis d'aménager peut autoriser des constructions et/ou des démolitions. Le permis de construire peut autoriser les démolitions.

Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

Le formulaire de déclaration préalable permet de déclarer des aménagements ou des constructions non soumis à permis. Lorsque des démolitions sont nécessaires pour la réalisation de ces travaux ou aménagements, vous pouvez en faire la demande avec votre déclaration préalable (http://www.declarationprealable.fr).

\_\_\_\_\_\_

#### Modalités pratiques :

Comment constituer le dossier : Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau doit être reporté sur la pièce correspondante. Si vous oubliez des pièces ou si les informations à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

ATTENTION : Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration vous vous exposez à une annulation de la décision et des sanctions pénales.

Combien d'exemplaires faut-il fournir ? Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne. Pour la déclaration préalable, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

**Où déposer la demande ou la déclaration ?** La demande ou la déclaration doit être adressée ou déposée à a mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis précisera les délais.

#### Taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature (véranda, maison individuelle, garage, piscine...) qui ont nécessité une déclaration préalable, un permis de construire ou d'aménager. D'un taux de 3% pour la commune de La Chapelle Saint Rémy, elle est applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **DÉMARCHES & RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS:**

**Sortie de territoire pour mineur rétablie au 15 janvier 2017 :** Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).



#### Recensement citoyen obligatoire:

Tous les jeunes français, garçons et filles de 16 ans sont concernés. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et livret de famille.



### Acte de naissance :

Un nouveau site pour les actes de naissance, lancé par le gouvernement afin d'aider les internautes dans leurs besoins à se procurer des actes de naissance en ligne. Trop de sites privés proposent en effet des services payants alors que le gouvernement met à disposition des sites 100% gratuits.

Rendez-vous sur: www.actenaissance.com

#### Cartes d'identité:

Dans le cadre de la généralisation de l'application TES (titres électroniques sécurisés) les demandes de cartes nationales d'identité seront prochainement traitées par la mairie de Montfort Le Gesnois (comme actuellement pour la demande des passeports biométriques). Ces nouvelles modalités ne sont pas encore en application, se renseigner en mairie avant d'effectuer la demande.

#### Inscriptions sur les listes électorales :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales toute l'année et ceci jusqu'au 31 décembre. Elles sont ainsi effectives au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

#### Achat de timbres fiscaux en ligne :

Vous pouvez acheter vos timbres fiscaux en ligne 24h/24 et 7j/7 sur https://timbres.impots.gouv.fr

\_\_\_\_\_

## **LOCATION SALLE DES FETES:**

## Location petite salle + cuisine :

Réservation 60 jours avant la date de location

	Loc	ation	Consommables		
	Tarif Tarif hors		Du 1 <sup>er</sup> mai au 14	Du 15 octobre au	
	commune	commune	octobre	30 avril	
Occupation week-end					
Du vendredi 13h30 au lundi	120 €	140 €	25 €	60 €	
9h00					
Occupation journée					
1 journée	50 €	50 €	10 €	15 €	
(Du lundi au jeudi)					

### Location petite salle + grande salle + cuisine :

	Location		Consommables		
	Tarif	Tarif hors	Du 1 <sup>er</sup> mai au 14	Du 15 octobre au	
	commune	commune	octobre	30 avril	
Occupation vendredi soir ou un jour férié en semaine	200€	260€	25 €	60 €	
Occupation week-end Du vendredi 13h30 au lundi 9h00	340 €	390€	50€	120€	
Occupation journée 1 journée (Du lundi au jeudi)	130 €	195€	15€	40 €	

## Tarifs pour les associations de la commune :

Grande salle + cuisine + petite		Consommables		
salle	Location			
	Location	Du 1 <sup>er</sup> mai au 14	Du 15 octobre au	
		octobre	30 avril	
Lundi à jeudi pour les				
manifestations payantes				
1 gratuité	0€	15 €	40 €	
Occupation payante	70 €	15 €	40 €	
Vendredi au dimanche	0€	50€	120€	
1 gratuité	0€	50 €	120€	
2 occupations week-end par an	120€	50€	120€	
3 occupations week-end par an	120€	50€	120€	
A partie de la 4 <sup>ème</sup> occupation	300 €	50€	120€	
Petite salle + cuisine				
Vendredi au dimanche	40 €	10€	15€	

#### **CONCOURS DU FLEURISSEMENT:**

Cette année la commission fleurissement a innové, elle a ouvert son concours des maisons fleuries aux jardins potagers. 15 participants se sont retrouvés en lice, le jury a délibéré le 26 août, voici le palmarès :

#### Fleurs et potager :

Mr JARRIER Raymond Mme FOUQUET Raymonde Mr POTTIER Gérard Mr CABARET Jean-Marc

#### Potagers et fleurs :

Mr PIOGER Thierry Mr EPINEAU Jérôme Mr ROUSSEAU Philippe Mr MONTCHÂTRE Daniel Mr CABARET Patrice

#### Fleurs:

Mme DUBREU Jeannine Mme BLOT Thérèse

### **Potagers:**

Mr LAMBERT Daniel Mme JODEAU Bénédicte Mr CHEVALIER Raphaël

#### Mini potager:

Mlle PIOGER Delphine













## **TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2016:**

Acquisition du 10 rue des Lilas 16 413,99 €, réalisation d'un parking / garage à vélos 4835,21 €





Construction d'une buvette (financée par l'USCR) et de nouveaux vestiaires au stade 10 691,95 €









Réfection de la route des Nèleries (travaux préparatoires) 3744 €

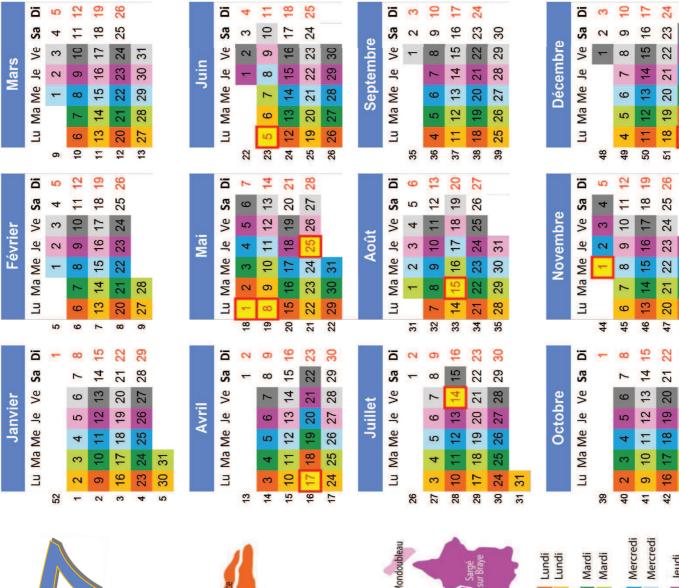






de votre commune

Jour de collecte



Lavaré

Montaillé

Bouloire

Écorpain

Maisoncelles

42 16	Jenai 13 23	Jeudi 45	44 30	Vendredi	Vendredi	

www.smirge

	Sa	4	=	18	25		
Novembre		က	10	17	24		
5	Je .	7	တ	16	23	30	
٥	Lu Ma Me Je Ve	~	∞	15	22	29	
	Ma		7	13 14 15	21	28	
	3		9	13	20	27	
		4	45	46	47	48	
	Ö	-	00	15	22	29	
	Sa		7	14	21	28	
ש ב	Ve Sa		9		20		
OCCODIA	Je		2	12		26 27	
5	la Me Je		4	0 11 12 13	7 18 19	25 4	
	la I		3	0	7	4	-

Jour férié = collecte reportée le lendemain

3

30

28 29

27

26

#### MAIRIE

#### **Horaires**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h

Mercredi: fermé

Vendredi après-midi: 16h à 18h semaines paires

et hors vacances scolaires. Adresse: 2 rue des Lilas

Tel: 02 43 93 46 12 - Fax: 02 43 71 81 52

Courriel: mairielachapellestremy@wanadoo.fr

Site internet: www.lachapellesaintremy.fr

#### AGENCE POSTALE

#### **Horaires**

Tous les matins sauf le mercredi

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h

#### **ECOLE HENRI MATISSE:**

#### **ÉCOLE MATERNELLE**

14 Rue des Mimosas - Tel : 02 43 71 14 28

#### **ÉCOLE PRIMAIRE**

7 rue des Lilas - Tel : 02 43 71 15 51

#### **CANTINE SCOLAIRE:**

14 rue des Mimosas - 02 43 71 16 36

Pharmacie: Répondeur départemental

(24h/24; 7j/7) 0825 12 03 04 + code postal 72160

#### **POINT LECTURE**

#### **Horaires**

Lundi: 18 h à 19h Mercredi: 10h à 12h Jeudi: 16h30 à 17h30 Samedi: 11h à 12h

Adresse: 5 rue des lilas / 02 43 93 45 67

Courriel: bibliolachapellestremy@laposte.net

Responsable: Elisabeth COURTIN

Bénévoles: Annie FROMONT, Anne-Charlotte LISSY,

Déborah LE CHEVALIER, Géraldine PHILIPPE,

Catherine LISSY.

#### N° D'URGENCE

Médecin / SAMU : Appeler le 15

Pompiers: 18

Police / Gendarmerie: 17

Gendarmerie de Saint Mars La Brière :

02 43 89 70 36

Gendarmerie de Connerré: 02 43 89 00 01

Réseaux, 24h/24 et 7J/7

Véolia: 0969 323 529

ENEDIS (ERDF) Dépannage : 09 726 750 72

#### **HORAIRES DECHETERIES:**

#### Lombron 02 43 20 93 23:

Lundi et samedi 9h00 à 12h00 Mercredi et vendredi 14h à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

#### Tuffé 02 43 71 88 74:

Mercredi et vendredi 9h00 à 12h00 Lundi 14h00 à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été) Samedi de 14h00 à 17h30

Horaires d'hiver jusqu'au début avril 2017 et ensuite horaires d'été.